

Etude préalable

Page 4 du document 1.0 notice explicative

II. OBJET DE LA MODIFICATION DU PLU

Ce secteur est actuellement classé en zone UE du PLU qui englobe des équipements scolaires (école élémentaire, école maternelle, collège), les équipements sportifs du Bourg (terrain de rugby, gymnases) et les ateliers municipaux.

Une étude préalable menée par la commune montre que le stade de rugby et les ateliers municipaux peuvent être transférés à l'entrée Est de la commune au lieu-dit « La Sauque ».

Cette étude n'est pas jointe à la présente enquête, elle semble être la base de cette modification de zonage.

Cette observation fait la demande de joindre cette étude à l'ensemble des documents disponibles.

Par ailleurs une autre étude est également mentionnée dans l'arrêté du maire du 10 février 2016, il est donc important que celle-ci soit dans la liste des consultables afin d'en prendre connaissance dans le détail.

Je fais donc la demande que ces 2 études soient jointes au dossier.

Annexe : extrait de l'arrêté du maire du 10 février 2016

Vu l'étude d'urbanisme et de faisabilité réalisée par le cabinet SAS 4A-Pétuaud Létang le 9 décembre

COMMUNE DE LA BREDE
ARRETE DU MAIRE PRESCRIVANT LA 5^{ème} MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
<small>N° d'acte : A1602-027</small>